LE CRESCENT.

OFFICIEL.

CONSEIL DES ALDERMEN DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Séance du 25 Janvier 1853.

Le Conseil se réunit ce jour sur une invocation du Maire.

Présents : Hon W. C. C. Claiborne, président ; MM. Clark, Converse, Gasquet, Jones, Labatut, Lugenbuhl et Wood.

Lecture est faite du journal de la dernière séance.

Permission est accordée à M. Claiborne d'amender le journal, de manière à ce qu'il y soit mentionné que son vote n'a été donné à l'ordonnance sur la taxe relative à l'emprunt consolidé, que par suite d'un compromis et pour ne pas arrêter le cours des affaires publiques, en vertu de la loi ; mais, qu'il n'a pas partagé les vues exprimées par les Commissaires pour établir la dette des Ex-Municipalités de la Nouvelle Orléans.

Le message suivant du Maire est lu et déposé sur le bureau, sujet à appel :

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS, 25 Janvier, 1853.

A l'honorable président et à MM. les membres du Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS.—Je vous ai fait convoquer aujourd'hui pour vous réunir au Conseil des Assistants-Aldermen, en séance conjointe, conformément à une résolution de ce corps passée le 18 du courant, afin de nommer les Commissaires requis par le testament de John McDonogh, et pour procéder à telles autres affaires que vous jugerez convenable.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
A. D CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite du message suivant du Maire, qui est référé au comité des Rues et Débarcadères.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, 18 Janvier, 1853.

A l'honorable président et à MM. les membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistants-Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Dimanche dernier, les eaux du Lac se sont élevées à une hauteur extraordinaire, par suite d'un violent coup de vent du Nord-Est qui soufflait depuis plus de quarante-huit heures. A la même époque, la levée occidentale du bayou St. Jean, dans le voisinage immédiat de la machine à dessèchement du Second District, avait été enlevée en partie pour l'élargissement du bayou et du canal Carondelet, travail dont on s'occupe depuis quelque temps. L'eau augmentant et n'étant plus retenue par une levée, commença à s'étendre dans le fond du District, et il fut impossible à la machine à dessèchement, quoiqu'elle travaillât continuellement, d'enlever cette grande quantité d'eau, augmentée encore par une pluie de trente-six heures, ce qui fit craindre une inondation. M. Thorn, le contractant de la machine à dessècher, m'ayant appris ce fait, je me rendis immédiatement sur les lieux, et je donnai l'ordre au Voyer de prendre sans délai les mesures nécessaires pour protéger la ville. Heureusement, vers le soir, le vent passa au Nord et mit un terme au montage du Lac ; autrement, le fond de la ville aurait été inévitablement inondé. Cependant, des levées momentanées ont été faites pour maintenir les eaux dans leur lit habituel. En communiquant ces faits au Conseil, j'aime à croire que Votre Honorable Corps prendra les mesures nécessaires pour prévenir de nouveau le retour d'un danger de la nature de celui dont nous avons été menacés dimanche dernier.

Sous ce pli, je vous transmets la copie d'une lettre que j'ai écrite au président et aux directeurs de la Compagnie de la Banque du Canal, au sujet d'une résolution adoptée par le Conseil Commun, ayant en vue la construction d'un pont sur le Nouveau Canal, et la réponse que j'en ai reçue. Vous y verrez que la Compagnie nie le droit de la ville de construire le dit pont. Je vous abandonne cette question, en vous engageant à prendre les mesures nécessaires à ce sujet.

A propos de la même question, je suis requis de soumettre à Votre Honorable Corps la pétition ci-incluse de propriétaires demeurant dans le voisinage de l'intersection de rues St. Paul et Liberté, priant que le dit pont soit fait à cet endroit.

J'ai l'honneur d'être, très-respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Le rapport suivant du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District, est reçu :

A l'Honorable Président et MM. les Membres du Conseil des Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux exigences de la loi de 1852, le Bureau des Directeurs du Troisième District, par l'intermédiaire des soussignés, membres du comité à cet effet, demande à soumettre le rapport suivant :

Rapport du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District, ville de la Nouvelle-Orléans :

En entrant dans l'exercice des devoirs qui lui sont assignés, le Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District a procédé à examiner, par lui-même, la condition des écoles, et le degré d'avancement qu'avaient atteint les classes.

On eut lieu d'être mécontent de cet examen. 1. Les maisons d'école étaient en mauvais état ; 2. Le nombre des professeurs n'était pas proportionné à celui des élèves ; 3. Il n'y avait aucun système régulier d'éducation ; 4. La langue française avait été bannie des écoles ; 5. L'Ecole Supérieure avait été abolie ; 6 Les élèves n'avaient pas les livres nécessaires ; et 7. on manquait de bancs, de pupitres, de rideaux et autres choses indispensables au confort des professeurs et des élèves. Les difficultés contre lesquelles le Bureau avait à lutter étaient écrasantes, les maux auxquels il fallait porter remède étaient nombreux, et la tâche qu'il allait entreprendre, décourageante.

On jugea nécessaire de changer entièrement le système qui avait prévalu jusqu'alors, et c'est à vous de décider, après avoir examiné attentivement cette question, si les changements faits et les améliorations introduites on été utiles aux Ecoles, et si la tâche qui nous était confiée a été convenablement remplie à ce sujet ; cependant, le Bureau actuel croit de son devoir de rendre justice au Bureau qui l'a précédé, car il n'a jamais manqué de faire tous ses efforts, dans les circonstances les plus critiques, pour maintenir les écoles sur un pied d'activité et d'utilité.

Avec le peu de moyens qu'il possédait, et le peu d'encouragement qu'il recevait du Conseil de l'Ex-Troisième Municipalité, qui ne pouvait mieux faire, le Bureau d'alors a maintenu l'existence des Ecoles, ce que d'autres hommes ou un autre Bureau n'auraient peut-être pas fait.

Nous allons, distinctement, aborder les différentes branches ou départemens des écoles, faire connaître les maux que nous avons découverts, et signaler les remèdes que nous avons employés.

MAISON D'ÉCOLE DU PREMIER WARD.

Dans le Premier Ward, qui s'étend de la rue de l'Esplanade aux Champs-Elysées, il y avait deux écoles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, faisant face l'une à l'autre à l'encoignure des rues des Français et Moralès. La maison d'école des filles fut trouvée assez grande et assez commode ; mais la cour était tellement étroite que les élèves, pendant les heures de récréation, ne pouvaient s'y assembler. Cela occasionnait beaucoup d'inconvénients dans cet établissement.

Pour obvier à cette difficulté, et pour élargir la maison d'école, qui reçoit chaque jour de nouveaux élèves, on loua une maison et un terrain voisins.

Cette maison d'école, quoiqu'elle exige encore quelques changements ou améliorations, peut être regardée comme à peuprès confortable aujourd'hui. Il n'en est pas ainsi, cependant, du département d'école des garçons. En examinant l'édifice, nous l'avons non-seulement trouvé petit et étroit, mais dangereux pour la vie des enfants qui s'y trouvent en grand nombre.

Nous avons trouvé plus de soixante élèves entassés dans une petite chambre de la cuisine, et les escaliers qui conduisaient à cet appartement étaient en fort mauvais état.

Cette école fut immédiatement transférée à une grande bâtisse en briques, bien aérée, située à l'encoignure des rues des Bons Enfants et des Champs-Elysées, où elle est en ce moment.

SECOND WARD.

Il n'y a qu'une seule école dans ce Ward, renfermant les deux départements, pour les filles et les garçons.

Il eut été fort agréable à ce Bureau de pouvoir diviser les deux départements, et de les placer chacun dans une maison distincte ; mais la difficulté de trouver à louer des maisons assez grandes pour cela a fait renoncer à ce projet. La maison occupée par ces départements, à l'encoignure des Champs-Elysées et de la rue de Craps, a d'abord été considérée comme susceptible de recevoir tous les enfants du Ward ; mais, le nombre des élèves s'étant accru considérablement, il a fallu transporter l'école dans la grande et agréable maison située rue des Grands Hommes.

TROISIEME WARD.

Les départements dans ce Ward sont séparés. Grâce à l'action du Conseil, les écoles sont convenablement logées dans les grandes bâtisses anciennement occupées par la Maison de Travail et la geôle de Police.

Le département des filles a été transféré, il y a deux mois, d'une petite et incommode maison de la rue moreau. Le département est maintenant établi dans l'une des plus belles maisons du Troisième district.

QUATRIEME WARD.

Dans ce Ward, il y a deux écoles ; l'une, sur le Chemin du Bayou, à la Halle Bretonne, l'autre au Lac, au village de Milneburg. Dans la maison d'école de la Halle Bretonne, le département des filles et celui des garçons sont dans le même édifice. Cette maison appartient à la ville et demande de grandes réparations.

La condition de la maison d'école à Milneburg est telle qu'il est nécessaire que vous vous en occupiez immédiatement.

La maison est passable quoique petite. Elle est située sur le rivage, mais quand les eaux sont hautes, elle est facilement inondée. Quelques membres de ce Bureau ayant visité la maison ont trouvé près de dix-huit pouces d'eau dans la cour et sur la banquette. Nombre d'enfants ne peuvent se rendre à l'école, et les parents s'en plaignent beaucoup.

Les piquets et la barrière qui protègent la maison sont démolis sur une distance de plus de soixante pieds. Comme ceci est une affaire tout autant municipale que d'éducation, nous y appelons votre attention.

PROFESSEURS.

L'un des sujets les plus importants qui attirèrent d'abord notre attention fut la disproportion des élèves par rapport aux professeurs. Vraiment, c'était un spectacle nouveau que de voir une classe compacte, composée de 80 ou 85 élèves, confiée à un unique professeur. Naturellement, et comme on doit bien le supposer, le professeur, pour accomplir une tâche aussi ardue, devait suivre une vieille routine qui ne pouvait profiter aux élèves ; ou bien, employer le système de Lancastre, qui consiste à nommer un moniteur ou prévôt pour chaque classe, tandis que lui s'occupait de quelques uns.

L'expérience nous a prouvé qu'un système ne peut avoir d'effets salutaires que tout autant que le professeur peut donner des soins à tous les élèves ; et cela ne peut se réaliser que lorsque sa classe n'est pas trop nombreuse.

Dans le remarquable rapport de notre Surintendant, qui s'occupe de cette question, et dont les vues raisonnables nous ont beaucoup aidé dans nos travaux, le nombre de 30 élèves par professeur est suggéré, mais, comme il fallait faire des dépenses que nos ressources ne nous permettaient pas d'entreprendre, pour réaliser cette pensée, nous avons été forcés de fixer le nombre des élèves par classe proportionnellement à nos moyens. Cependant, en vous référant au tableau H (voir le rapport du Surintendant et le plan d'éducation, au lieu des tableaux A et B) ci-joint comme partie de ce rapport, vous remarquerez l'augmentation des professeurs, ainsi qu'un tableau comparatif des professeurs employés pendant l'année présente et l'année passée.

Au sujet de nos professeurs, nous leur devons de dire que nous avons été secondés par leurs efforts dans l'amélioration de nos écoles—quelques uns d'entr'eux sont même des élèves de nos écoles.

SALAIRES DES PROFESSEURS.

Quand nous songeons aux immenses bénéfices qu'on retire d'une éducation soignée, vraiment nous sentons notre cœur se serrer à la pensée que le professeur, dont les bienfaits sont si étendus, est si peu et si médiocrement récompensé.

En examinant le salaire accordé aux différents professeurs, le Bureau fut frappé de la maigre compensation qu'ils recevaient pour leur travail, pour ces longues heures de patience et de souffrances. Il est honte de voir la somme de vingt piastres attribuée comme salaire à un professeur. Il est vrai que les faibles moyens placés à la disposition du Bureau d'éducation empêchaient les Directeurs d'agir d'après l'impulsion de leurs cœurs, mais le fait existait. Le Bureau actuel porta immédiatement son attention sur ce sujet et tâcha, autant qu'il lui était possible, de remédier au mal. En vous référant au tableau B, vous verrez comment le salaire des professeurs a été augmenté. Sans doute, nous aurions désiré mieux faire, nous aurions voulu augmenter leurs salaires en proportion de leurs services, mais cela est impossible pour cette année.

PUPITRES, BANCS, ETC., ETC.

Ces articles manquent à nos écoles. L'ameublement de nos écoles est vieux et presque hors d'usage. Les meubles que nous avons pu nous procurer du Surintendant de la Maison de Travail ne suffisent pas. La négligence ou l'impossibilité de la Ville à nous fournir les pupitres, bancs et autres articles nécessaires, a, pendant quelques temps, créé beaucoup de confusion dans nos écoles et retardé l'avancement des élèves. En conséquence, nous appelons respectueusement votre attention sur ce sujet, afin que nos écoles puissent être munies du matériel nécessaire.

PLAN D'EDUCATION.

Le Bureau actuel remarqua avec peine tout d'abord qu'il n'existait dans les écoles de ce District aucun mode uniforme d'éducation. Les livres étaient laissés à la fantaisie de chaque professeur. Des grammaires et des livres d'arithmétique étaient épars entre les mains de l'élève commençant et entre celles de l'élève avancé, sans ordre, sans méthode. Il en était de même des autres livres. Dans les classes des Principaux, le même désordre existait.

Tandis que dans une classe on enseignait l'algèbre, la géométrie et les autres branches supérieures des mathématiques, dans une autre, les élèves les plus avancés ne pouvaient faire une règle de proportion.

Ce désordre était tel, que quand un élève par un changement de résidence se voyait forcé de passer à une autre école, il avait à procéder d'une nouvelle manière dans ses études ; ce qui lui rendait l'esprit confus, et malgré toute l'intelligence possible, cet élève devait souffrir de pénibles retards dans son avancement.

En se référant au plan d'éducation adopté par ce Bureau, on s'apercevra que ce mal a disparu, et que tout élève peut aujourd'hui acquérir une bonne éducation américaine.

ECOLES FRANÇAISES.

Malgré l'assertion contenue dans le rapport du Bureau d'Education du Second District (qui est sans fondement, comme beaucoup d'autres) le Second District n'est pas le seul où le français soit enseigné.

Quand nous avons pris la direction des écoles du Troisième District, nous avons remarqué que les Bureaux de Direction qui nous avaient précédés avaient dû renoncer à l'étude de la langue française, faute de moyens. Notre premier soin, cependant, pour répondre au désir de beaucoup de parents, a été de rétablir cette branche d'étude sur de bonnes bases ; et nous ferons observer, sans crainte d'être contredits, que non-seulement le Second District n'est pas le seul où le français soit enseigné, mais encore que nos classes peuvent rivaliser avec les siennes.

En voilà assez sur l'erreur (commise par mégarde, sans doute) dans laquelle le Bureau d'Education du Second District est tombé. Dans chaque Ward, dans chaque département, de filles ou de garçons, il y a un professeur de français—une dame pour le département des filles, un homme pour celui des garçons ; à l'exception, cependant de l'école de Milneburg, qui, n'ayant que peu d'élèves assez avancés, pour apprendre le français, n'a qu'un professeur pour cette branche d'étude. Nos professeurs sont excellents, et sous leur direction, les classes font des progrès qui leur font honneur.

ECOLE SUPERIEURE.

Cette école manquait à notre District. Partout ailleurs, on en ressentait les bénéfices ; chez nous seuls, on en sentait l'absence.

L'Ecole Supérieure que nous avons établie n'est destinée qu'aux élèves avancés qui auront passé des examens satisfaisants par devant le surintendant des Ecoles Publiques. Il est inutile de dire que cette école est encore à l'état d'ébauche, puis qu'elle a été organisée il y a quelques mois à peine. Un professeur capable, pratique et expérimenté la dirige. Il n'y a que trente trois élèves. Cette institution, nous l'espérons, sera un sujet d'émulation pour la jeunesse de notre District, car elle y tournera sans cesse les yeux comme vers un phare de salut.

LIVRES.

Les livres dont on se sert aujourd'hui sont uniformes et sont les mêmes que ceux en usage dans les autres écoles.

Les anciens livres (à quelques exceptions près) on été mis de côté, parce qu'ils ne convenaient sous aucun rapport, et l'intention de la Direction est de les faire vendre à l'encan aussitôt que possible. On s'est procuré de nouvelles fournitures qui ont été distribuées convenablement et abondamment dans les diverses écoles.

REMARQUES GENERALES.

Nous avons tâché de vous faire l'exposé de la condition et des besoins des Ecoles du Troisième District. Dire qu'elles sont dans une condition florissante serait exagéré ; mais nous pouvons hardiment affirmer que tandis que les Ecoles des autres Districts sont stationnaires ou font peu de progrès, les nôtres augmentent en nombre et avancent rapidement. Les chiffres soutiendront notre affirmation.

En vous référant aux rapport du surintendant fait en Juin dernier, vous remarquerez que le nombre des élèves de nos écoles était de 1416 ; le 11 Octobre, le nombre en était de 1511, et aujourd'hui, on en compte 1750. Cette augmentation de nos élèves est due à l'augmentation des professeurs et à l'élargissement des écoles. Beaucoups de parents qui hésitaient jadis à nous envoyer leurs enfans, n'ont plus cette crainte aujourd'hui.

Nous vous référons plus particulièrement au tableau C, qui donne un exposé fidèle de la condition financière du Bureau. Vous y verrez qu'il nous est impossible de réaliser certains projets que nous avions conçus. Ce sont : 1 Une école du soir ; 2. une école supérieure pour les filles ; 3. l'étude du français dans les deux écoles supérieures.

Nous avons un grand besoin d'écoles du soir dans notre District. Beaucoup d'enfans qui travaillent le jour ne pourraient venir à l'école que le soir.

Ce sont des enfans pauvres, et par conséquent leur travail est nécessaire à leurs parents pendant le jour. Beaucoups d'entre eux sans doute profiteraient de l'occasion de recevoir, le soir, un peu d'instruction. Il y a encore une autre classe d'enfans qui recevraient les bienfaits d'une école du soir, et c'est en partie en leur nom que ce Bureau voudrait réaliser ce projet. Ce sont les jeunes gens qui, après avoir passé quelques années dans nos écoles pour acquérir les premiers éléments d'une éducation, sont forcés d'entreprendre un travail pour vivre.

Si ces jeunes gens avaient l'occasion de poursuivre leurs études, qui sait les immenses avantages que la communauté pourrait en recevoir ! Il nous est impossible également de créer une école supérieure pour les filles ; et, cependant, ce ne serait que justice, car on doit leur accorder les mêmes avantages qu'aux garçons. Une faible appropriation suffirait pour cela.

Il serait également convenable d'introduire l'étude de la langue française dans l'école supérieure. Cette étude est nécessaire dans une ville comme la nôtre, où cette langue est si fréquemment employée.

Il est convenable de faire connaître ici la grande difficulté qu'a rencontrée ce Bureau et les Bureaux précédents. Nous voulons parler des maisons d'école. Il n'y a pas une seule maison bâtie dans ce District pour en faire une école. Contrairement à celles des autres Districts, nos maisons sont petites, étroites, peu aérées et nullement convenables pour l'objet auquel elles sont destinées. Ainsi nous sommes forcés, faute de grandes maisons, de louer un grand nombre de petites maisons, à un fort loyer, ce qui dissipe nos ressources et nous enlève une grande partie de nos moyens pécuniaires. Nous recommandons à Votre Honorable Corps la nécessité de construire, aussitôt que possible, deux maisons d'école, l'une dans le Premier, l'autre dans le Second Ward, car dans ces deux quartiers nous avons des terrains donnés à cet effet.

Avant de terminer ce rapport, nous devons prodiguer nos éloges à notre intelligent et zélé surintendant, M. L. Placide Canonge, pour les efforts et l'activité qu'il déploie dans la cause de l'éducation.

Le tout vous est respectueusement soumis.
HENRY C. CASTELLANOS, Rapporteur.
OWEN REILLY, Membre du Comité Spécial.
W. MOZANI, Président.

Lecture est faite d'un mémoire de divers citoyens, demandant au Conseil Commun d'acheter le système planétaire de Barlow.

M. Clark présente la résolution suivante, qui est lue deux fois et adoptée sur dispense des réglements.

Résolu que la pétition de divers citoyens en faveur de l'achat du système planétaire de Barlow, pour l'usage des écoles publiques de cette ville, soit référée à un comité conjoint de trois membres du Conseil des Aldermen, et de membres du Conseil des Assistans-Aldermen, avec pouvoir d'acheter les dits instruments, et de rapporter au Conseil Commun à sa prochaine séance.

Lecture est faite d'une pétition du surintendant de l'Asyle Catholique des Orphelins, demandant une licence gratuite pour les drays et charrettes à l'usage de l'Asyle.

M. Converse présente la résolution suivante, qui est lue deux fois et adoptée sur dispense des règlements :

Résolu que le Trésorier soit et demeure autorisé à accorder à l'Asyle des Orphelins une licence gratuite pour les drays et autres véhicules nécessaires au dit établissement.

Un rapport de M. Beaseler, Greffier du Recorder du Second District, est référé au comité de Finances.

Un rapport de S. Newburger, Greffier du Recorder du Quatrième District, est référé au comité de Finances.

Une pétition de divers citoyens du Troisième District, demandant qu'une licence soit accordée à Mme Cldra, ... pour vendre des provisions, est référée au comité de Finances.

Une pétition de Mme. H. Bourou, demandant à être relevée du paiement de la taxe réclamée de 1852, par erreur par les Assesseurs, est référé au comité de Finances.

Une pétition de H. Bidwell & Co., annonçant qu'on leur a surchargé la somme de cent piastres, pour leur licence professionelle pour l'an et demandant des secours, est référé au comité de Finances.

Une communication de Simon Newburger, Assesseur du Quatrième District, au sujet du prix qui doit lui être accordé pour le tableau d'assessement du dit District, est référé au comité de Finances.

Les comptes suivants sont référés au comité de Finances :

Compte dû par le Recorder Seuzenau au Bulletin Commercial de la N. Orléans, pour douze mois de souscription, douze piastres.

Compte dû par le Conseil Commun au Bulletin Commercial, pour notices d'élection, &c. cent dix sept piastres.

Compte dû à Jas. C. Maitland, s'élevant à la somme de deux cent seize piastres et vingt-sept cents.

Une pétition de divers citoyens, demandant à être relevés de l'obligation de payer la taxe sur charrettes, etc. est lue, et la résolution suivante, présentée par M. Lugenbuhl, est adoptée sur dispense des règlements :

Résolu que l'article 19 de l'ordonnance passée par le Conseil Commun et promulgué par le Maire le 31 Décembre 1852, fixant la taxe et la licence sur les professions, charrettes, drays, etc. ne s'applique pas aux drays, charrettes, etc dont on se sert pour usage privé ou pour transport de marchandises aux marchés ; mais que ceux-ci paieront la licence fixée par le Conseil Général de la ville de la N. Orléans.

Les pétitions suivantes sont référées au comité des Rues et Débarcadères :

De J. Walsh, contractant pour l'éclairage à l'huile des lampes du Troisième District.

De John Ahern, contractant pour l'éclairage à l'huile des lampes du Premier District.

M. G. Almindinger, contractant pour le dessèchement de la troisième section du Troisième District, au sujet de certaine réclamation pour dessèchement.

Une communication du Voyer, au sujet des travaux commencés par la Compagnie de Navigation d'Orléans, est référée au comité des Rues et Débarcadères.

Le rapport du Voyer, au sujet du nombre d'hommes et de charrettes employés dans son département, est référé au comité des Rues et Débarcadères.

Une communication du Voyer, demandant la force nécessaire pour bâtir une levée de protection sur le Bayou St. Jean, est référé au comité des Rues et Débarcadères.

Une communication de M. J. Genois, Recorder, informant le Conseil que M. Castera a institué un procès contre lui pour la somme de cinq cent trente une piastres, pour services rendus pour la correction des erreurs, etc., dans le tableau d'assessement du Second District, est référée au comité Judiciaire.

Une communication de P. Devillé, réclamant trois cent vingt cinq piastres et douze cents, pour un pavillon construit lors de l'arrivée du Général Smith, à son retour du Mexique, est référée au comité des Réclamations.

Une communication de M. Ordinico Locquin, demandant une licence gratuite comme colporteur, est déposée sur le bureau.

Un compte de trois cents piastres dû à Bonnot, pour l'ornement de l'Hotel de Ville lors de la cérémonie funèbre en l'honneur de Clay, Calhoun et Webster, est déposé sur le bureau, sujet à appel.

Une communication du Contrôleur est lue, informant le Conseil qu'il adjugé le contrat pour la construction du grillage en fer de la Place Washington, à Pelanne frères, caution Francisco Marquez, pour la somme de treize mille cinq cents piastres

M. Clark présente la résolution suivante, qui est lue deux fois et adoptée, sur dispense des règlements :

Résolu que la vente du contrat à Pelanne frères, caution F. Marquez, pour la construction d'un grillage en fer autour de la Place Washington, soit et demeure approuvée.

Une communication du Voyer, au sujet des réparations à faire à l'hopital de la Prison du Second District, est référée au comité de la maison de Travail et des Prisons.

Une pétition de divers citoyens, au sujet de la taxe sur les voitures, cabriolets, charrettes, etc., est déposée sur le bureau.

Les règlements étant suspendus, la résolution suivante, reçue du Conseil des Assistans-Aldermen, est lue deux fois et sanctionnée :

Résolu qu'il est par le présent ordonné à l'Avocat de la ville d'instituer immédiatement un procès contre Francis Buchanan, Collecteur des droits de Levée sur les navires hauturiers pour le Second District, et contre ses cautions, pour le recouvrement de la somme de quatre mille trois cent quarante-et-une piastres et deux cents, montant dû à la ville de la Nouvelle-Orléans par le dit Buchanan depuis le 31 Décembre dernier.

COMITÉS PERMANENTS.

M. Converse, au nom du comité de Finances, présente le rapport et la résolution qui suivent : lesquels sont lus deux fois et adoptés, sur dispense des règlements :

Le comité de Finances, auquel avait été référée la pétition de Leonard Matthews et autres, demandant à la Ville d'acheter cette partie de la Place Annonciation que la Cour Suprême a déclarée propriété privée, demande à rapporter qu'après avoir examiné cette question et avoir reconnu qu'il y a d'autres réclamants, la Ville, si elle achetait, n'aurait pas des titres certains ; en conséquence, nous recommandons que le Maire soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour faire exproprier cette partie de la Place, d'après la loi, et nous présentons la résolution suivante :

Résolu que la Mairie soit et demeure requise de prendre les mesures nécessaires pour faire exproprier pour usage public cette partie de la Place Annonciation reconnue récemment propriété privée par nos Cours.

W. P. CONVERSE,
W. A. GASQUET.

M. Claiborne, au nom du comité d'éducation, rapporte en faveur de l'adoption de la résolution suivante, qui est lue une Second fois et adoptée unanimement, sur appel nominal :

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour la construction d'une maison d'école, rues Bagatelle, entre Bons Enfans et Morales, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

Les résolutions suivantes, présentées par M. Claiborne, sont lues deux fois, et adoptées sur dispense des règlements :

Résolu que toutes personnes ayant des propriétés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sujettes à la rente de terre, payable à la ville au taux de six pour cent par an sur la dette totale garantie par la dite propriété, soient et demeurent autorisées à se relever de la dite rente de terre en la payant en entier ainsi que le capital, au trésor.

Résolu que le Maire soit autorisé à lever l'hypothèque possédée par la ville sur les propriétés susdites, sur l'exhibition du reçu ou du certificat du Trésorier de la ville, constatant que le paiement requis par la section précédente a été effectué.

La résolution suivante, présentée par M. Claiborne, est lue une seconde fois et adoptée, sur dispense des règlements :

Résolu que toutes les créances appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans, les actions de banque appartenant à la dite ville, ainsi qu'un tiers des produits nets de la vente de la batture en face de l'ex-Seconde Municipalité, d'après l'acte de la Législature de 1850, soient et demeurent transférés aux commissaires de la Dette Consolidée, pour être appliqués par eux au *pro rata*, à l'extinction de la portion de la dette des ex-trois Municipalités de la Nile-Orléans, provenant de l'ancienne dette de la ville, antérieurement à l'Acte de Division de 1836.

Les règlements étant suspendus, M. Converse présente la résolution suivante, qui est lue deux fois et adoptée :

Résolu que toutes résolutions ou ordonnances faisant des appropriations annuelles aux diverses légions ou compagnies militaires de cette ville, soient et demeurent abrogées.

Sur motion de M. Converse, un congé de deux mois est accordé à l'Alderman Harris, et de trois semaines à l'Alderman Sewell.

Lecture est faite du message suivant :

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN, Nlle-Orléans, 4 Janvier, 1853.

A l'Honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen.

Messieurs—Permettez-moi de renvoyer à votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, les résolutions suivantes et de vous notifier du concours du Conseil des Assistants-Aldermen :

Résolution autorisant le Voyer à faire préparer quatre quais pour les remorqueurs.

Résolution autorisant le Commissaire des rues à faire placer une lampe au coin des rues St. Jean Baptiste et Girod.

Résolution autorisant Thos Hynes à recevoir quatre-vingt-treize piastres et cinquante cents.

Résolution accordant huit cents piastres par an aux assistants-greffiers des Recorders des Premier et Second Districts.

Les amendements de votre Honorable Corps au troisième article de l'ordonnance pourvoyant à une taxe uniforme sur les licences, professions, industries, etc., ont également été acceptés.

Les résolutions suivantes, passées par votre Honorable Corps ont été rejetées :

Résolution autorisant le Maire à contracter avec Peter Kaiser, pour la construction d'un chemin de planches sur la rue Félicité.

Résolution accordant à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans soixante piastres pour douze copies du Digeste des Lois de la Louisiane.

Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Sur motion de M. Lugenbuhl, le Conseil persiste dans la résolution allouant soixante piastres à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans, pour douze copies du Digeste des Lois de la Louisiane, et nomme le comité de Finances comme comité de conférence pour agir à ce sujet de la part de ce Conseil.

Lecture est faite du message suivant :

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN, Nelle-Orléans, 25 Janvier, 1853.

Au Président et à MM. les Membres du Conseil des Aldermen de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs — Permettez-moi de renvoyer à votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, l'ordonnance et les résolutions qui suivent, et de vous notifier du concours du Conseil des Assistants-Aldermen :

Ordonnance levant la taxe sur l'Emprunt Consolidé.

Résolution approuvant le contrat de Thomas Tourney, pour les ponts en bois du Second District.

Résolution requérant que toutes les fournitures, meubles, etc. en usage chez les Recorders, dans le département de la Police, soient placés sous la direction des comités de Police du Conseil Commun.

Résolution acceptant les sécurités de F. Boullgny.

Résolution requérant le Voyer de placer des corps-morts sur la Levée, etc., avec un amendement.

Résolution relatant le procès contre J. B. La...

Résolution nommant les juges et greffiers de l'élection du Quatrième Juge de Paix, et fixant les Polls.

La résolution requérant le Commissaire des rues de ne pas employer plus de cinq hommes, drays et chevaux pour l'usage de son département, dans un district quelconque, est renvoyée pour plus amples informations.

Je suis très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

L'amendement du Conseil des Assistants-Aldermen à la résolution requérant le Voyer de placer des corps-morts sur la Levée, est sanctionné.

L'amendement consiste à effacer les mots "du Second District", et à insérer "du Port".

La résolution, ainsi amendée, est sanctionnée.

Le Secrétaire est requis de renvoyer au Conseil des Assistants-Aldermen la résolution requérant le Commissaire des rues de ne pas employer, dans un District quelconque, plus de cinq hommes, chevaux et charrettes pour l'usage de son département, avec l'explication suivante : Que le Voyer est requis de n'employer dans chaque district, que cinq charrettes et leurs conducteurs.

Sur motion de M. Clark, le Conseil entre en séance exécutive.

Les nominations suivantes, faites par le Maire, sont confirmées : MM. P. N. Wood, Geo. Clark jr., J. J. Lugenbuhl et J. M. Burke, comme Directeurs de la Compagnie de Dessèchement.

Après quoi, les portes sont ouvertes.

Lecture est faite du message suivant :

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN, Nlle.-Orléans, ce 25 Janvier 1853.

A l'Honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen.

Messieurs—Sous ce pli, permettez-moi de vous transmettre les résolutions et les ordonnances suivantes, passées par le Conseil des Assistants-Aldermen, auxquelles vous êtes respectueusement invités à adhérer :

Résolution pour une séance conjointe à neuf heures P. M., aujourd'hui.

Résolution autorisant le contrat avec Pelanne frères pour marquer les drays, charrettes, etc. du Second District.

Trois résolutions Nos 773, 774 et 775, pour le paiement de divers comptes.

Résolution pour payer à P. Seuzeneau la somme de cent-quarante piastres.

Résolution relevant les sécurités d'Eugène Staës.

Résolution pour payer à Forrett, Davis & Co. cent-vingt-une piastres et quatre-vingt-cinq cents.

Résolution empêchant les officiers de la ville d'assurer les propriétés de la ville.

Résolution autorisant le comité de Finances à s'arranger avec le Recorder des hypothèques, pour l'enregistrement des jugements en faveur de la ville.

Résolution autorisant le Trésorier à employer des commis surnuméraires.

Résolution appropriant deux mille neuf cents piastres pour la Maison de Travail.

Résolution prolongeant le délai accordé à Thos Hynes pour le pavage de la rue Royale.

Résolution pour obliger l'Avocat à prendre les mesures nécessaires pour mettre en défaut P. Carmody, contractant.

Résolution pour obliger l'Avocat à prendre les mesures nécessaires pour mettre en défaut Henry Waidley, contractant.

Résolution pour vendre les contrats pour réparer et reconstruire les nouveaux ponts en bois du Premier District, et pour nettoyer les rues pavées et non-pavées et la réparation des rues non-pavées des Premier et Second Wards du Premier District.

Résolution autorisant le paiement de cent cinquante piastres par mois, à dater du 1er Février 1852, à M. G. Almindinger, pour dessèchement extra.

Résolution abrogeant les résolutions Nos 118 et 285, autorisant la vente du contrat à Barker & Waidley, pour un chemin de planches sur la rue Fulton.

Ordonnance pour amender l'ordonnance (No 521) pourvoyant un taux uniforme de taxes sur les licences, professions, etc.

Je vous notifie du rejet d'une résolution pour payer à Christian Jacobs soixante-quinze piastres, pour son salaire comme gardien de la Maison de Travail du Second District.

Je suis, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Les résolutions suivantes du Conseil des Assistants-Aldermen sont lues deux fois et sanctionnées sur dispense des règlements :

Résolution convoquant une séance conjointe du Conseil Commun pour le 25 du courant.

Résolution autorisant le contrat avec Pelanne frères pour marquer les drays, etc. dans le Second District.

Les résolutions Nos 773 et 774 pour le paiement de diverses réclamations, sont unanimement sanctionnées, sur appel nominal.

Sur motion de M. Converse, l'ordonnance des Assistants-Aldermen pour amender l'ordonnance pourvoyant à un taux uniforme sur les licences et taxes, sur professions, industries, etc., n'est pas sanctionnée.

La résolution No 775, pour le paiement de divers comptes, adoptée par le Conseil des Assistants-Aldermen, est sanctionnée unanimement sur appel nominal, après avoir été amendée en effaçant l'item de sept mille cent-quatre-vingt-trois piastres et quarante-trois cents à diverses personnes pour frais de la cérémonie en l'honneur de Calhoun, Clay et Webster.

L'item qui précède est référé au comité de Finances, avec le bill de M. Bonnot, qui a décoré l'Hôtel-de-Ville du Second District.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à la salle des Assistants-Aldermen, et pour se réunir de nouveau le 1er Février 1853.

SEANCE CONJOINTE.

Le Conseil des Aldermen, ayant adhéré à la résolution du Conseil des Assistants-Aldermen, convoquant une séance conjointe pour ce jour, se réunit à ceux-ci dans leur salle.

Le Président et le Secrétaire du Conseil des Aldermen ayant pris leurs sièges, l'appel est fait et constate la présence des membres dont les noms suivent :

Hon. W. C. C. Claiborne, Président ; MM. Clark, Converse, Gasquet, Jones, Labatut, Lugenbuhl et Wood, du Conseil des Aldermen—8.

Hon. F. Alpuente, Président : MM. Andrews, Bailey, Burthe, Dolhonde, Eustis, Forbes, Heermann, Latour, Leeds, McCormack, Nixon, Place, Stetson, Summers, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—19.

Le Conseil Commun s'étant assemblé dans le but de procéder à l'élection de Commissaires de la succession générale, des Commissaires de l'Asyle et des Commissaires des Fonds des Ecoles Publiques, ainsi que le décrète le testament de feu John McDonogh.

M. Eustis propose d'ajourner la dite élection.

M. Stetson propose de déposer cette motion sur le bureau. Adopté.

M. Clark propose de prendre un recès de cinq minutes—adopté.

A l'expiration du dit recès, le Conseil se rassemble, et les mêmes membres répondent à l'appel de leurs noms.

Sur motion de M. Latour, le Conseil procède à nommer trois Commissaires de la succession générale, un dans chacune des ex-Municipalités ; six Commissaires de l'Asyle, deux dans chaque District ; et six Commissaires des Fonds des Ecoles Publiques, deux dans chaque District, soit : le Premier, le Second et le Troisième District, formant les anciennes Municipalités de la ville.

M. Watkins refuse de voter et demande à être excusé, attendu que le Quatrième District n'a pas droit à être représenté d'après le testament de John McDonogh.

Pour Commissaires de la succession générale—Premier District—W. H. Avery est déclaré dûment nommé ayant reçu le vote unanime.

Pour Commissaire de la succession générale—Second District—J. R. Marshall est déclaré dûment nommé ayant reçu les votes de MM. Claiborne, Converse, Gasquet, Labatut, Lugenbuhl, Wood, Burthe, Dolhonde, Eustis, Heermann, Latour, Leeds, Place, Stetson et Summers—15.

J. Lanata reçoit les votes de MM. Clark, Jones, Alpuente, Andrews, Bailey, Forbes, Latour, McCormack, Nixon, Sykes, Watkins et Wiltz—12.

Pour Commissaire de la succession générale—Troisième District—W. C. Raymond est déclaré dûment nommé ayant reçu les votes de MM. Claiborne, Gasquet, Labatut, Lugenbuhl, Wood, Burthe, Dolhonde, Eustis, Heermann, Nixon, Stetson, Summers et Watkins—13.

M. De Buys reçoit les votes de MM. Clark, Converse, Jones, Alpuente, Andrews, Bailey, Forbes, Leeds, McCormack, Place, Sykes et Wiltz—12.

Pour Commissaires de l'Asyle—Premier District—Henry Renshaw et J. D. Bein sont déclarés dûment élus ; le premier ayant reçu les votes de MM. Claiborne, Gasquet, Converse, Jones, Wood, Alpuente, Bailey, Burthe, Eustis, Forbes, Heermann, Latour, Stetson, Summers, Sykes, Willson et Wiltz—17, et le second, les votes de MM. Claiborne, Converse, Gasquet, Jones, Labatut, Lugenbuhl, Wood, Alpuente, Dolhonde, Forbes, Latour, Leeds, Nixon, Place et Stetson—15.

Sidney Story reçoit les votes de MM. Labatut, Lugenbuhl, Bailey, Burthe, Dolhonde, Eustis, Heermann, Leeds, Nixon, Place, Summers, Sykes, Willson et Wiltz—14.

Pour Commissaires de l'Asyle—Second District—John Pemberton et Paul E. Theard sont déclarés dûment élus ; le premier, ayant reçu les votes de MM. Converse, Gasquet, Jones, Labatut, Lugenbuhl, Wood, Alpuente, Bailey, Burthe, Dolhonde, Eustis, Forbes, Heermann, Latour, Leeds, Nixon, Place, Stetson, Sykes, Willson et Wiltz—21 ; et le second, les votes de MM. Claiborne, Gasquet, Labatut, Lugenbuhl, Burthe, Latour, Leeds, Nixon, Place, Summers, Willson et Wiltz—12.

L. J. Harris reçoit les votes de MM. Converse, Jones, Wood, Alpuente, Bailey, Dolhonde, Eustis, Forbes, Heermann, Stetson et Sykes—11.

C. A. Morin reçoit les votes de MM. Claiborne et Summers—2.

Pour Commissaires de l'Asyle—Troisième District—A. Chiapella et R. Sinott sont déclarés dûment élus ayant reçu l'unanimité des votes.

Pour Commissaires des fonds des Ecoles Publiques—Premier District—Leonard Matthews et Sidney Story sont dûment élus, ayant reçu l'unanimité des votes.

Pour Commissaires des fonds des Ecoles Publiques—Second District—C. A. Morin et L. J. Harris sont dûment élus, ayant reçu l'unanimité de votes.

Pour Commissaires des fonds des Ecoles Publiques—Troisième District—C. W. Whitall et A. Canonge sont déclarés dûment élus, ayant reçu le vote unanime.

Le Conseil Commun ayant terminé l'élection, le Conseil des Aldermen se lève et se retire.

Sur motion de M. Place, le Conseil s'ajourne à vendredi prochain, 28 du courant, à 6 heures P. M.

CHS. CLAIBORNE, Secrétaire

MEDICAL CARDS.

BYRNE, MRS., Midwife, 156 Nayades street, opposite the Horse Station, New Orleans.

DR. HUBERWALD has recently arrived from the East Indies, where he has resided for the last six years and acquired a perfect knowledge of the treatment of Yellow Fever, Cholera and all other Tropical Diseases. His office is No. 27 ... street.

DR. DALTON has just received from the Vaccine Institute of Boston, Mass., some FRESH AND RELIABLE VACCINE VIRUS. ... ST. CHARLES STREET, or at Dr. McFARLANE'S DRUG STORE, ...

MEDICAL NOTICE.—Dr. LOCKWOOD tenders ...

W. K. F. FRYER, INDIAN DOCTOR, cures CONSUMPTION of the Liver and Lungs, Dyspepsia, Cholera, ... Residence and office, No. 32 FRENCHMAN STREET, Third District, New Orleans, La.

DR. ELLIOTT, VETERINARY SURGEON, would announce to the citizens of this city and its vicinity ...

DRUGS, MEDICINES, PERFUMERY, ETC. ... THOS. RANKIN, Druggist and Apothecary, ...

DR. McFARLANE'S DRUG and MEDICAL STORE, ...

EGYPTIAN EYE BALSAM.—D. COHEN, ...

RADICAL CURE OF CORNS, without cutting ... ROYAL STREET, ...

B. A. FAHNESTOCK'S VERMIFUGE.— ...

DOCTOR BEACH'S PREPARATIONS.

BEACH'S ANTI CATHARTIC MIXTURE

Beach's Breast Liniment. ...

Beach's Rheumatic Compound ...

Beach's Stomach ... Bitters. ...

NEW ADVERTISEMENT—Let every body READ IT.

NO. 1.
R. R. R.
RADWAY'S READY RELIEF
IS THE FIRST AND ONLY REMEDY EVER RECORDED IN THE MEDICAL HISTORY OF THE WORLD THAT HAS STOPPED THE MOST VIOLENT PAINS IN A FEW SECONDS.

INTERNAL AND EXTERNAL.

TO THE SICK AND PAIN-SUFFERING OF NEW ORLEANS.

IT HAS CURED,
IN NINETY CASES OUT OF A HUNDRED,
RHEUMATISM IN FOUR HOURS.
NEURALGIA ...
CROUP IN TEN MINUTES.
DIARRHEA IN FIFTEEN MINUTES.
TOOTHACHE IN ONE SECOND.
CRAMPS IN FIVE MINUTES.
SICK HEADACHE IN FIFTEEN MINUTES.
CHILL FEVER IN FIFTEEN MINUTES.
SORE THROAT IN TEN MINUTES.
INFLUENZA IN ONE HOUR.

SICK HEADACHE.

PREVENTION.

IN BATHING.

ALL BOWEL COMPLAINTS.

NEURALGIA.

RHEUMATISM.
PAINS RELIEVED IN FIVE MINUTES.

CHILL FEVER.

PAINS OF ALL KINDS.

RADWAY & CO., 162 Fulton street, New York.

SOUTHERN DEPOT,
JOHN WRIGHT & CO. ... Chartres street, New Orleans.

PRICES:
LARGE BOTTLES ... $1 00
MEDIUM ... 50
SMALL ... 25

Sold also by G. N. MORRISON, ... Magazine street, and by DRUGGISTS EVERYWHERE.

OFFICIAL NOTICES.

OFFICIAL NOTICE.—Street Commissioner's Department.—TO PROPERTY HOLDERS, Residents and Non-Residents of New Orleans. ...

JAMES JOLLS, Street Commissioner.

AVIS OFFICIEL.—Département du Commissaire des Rues.—AUX PROPRIETAIRES, résidants et non-résidants de la Nlle Orléans. ...

JAMES JOLLS, Commissaire des Rues.

STREET COMMISSIONER'S OFFICE, Feb'y ...

JAMES JOLLS, Street Commissioner.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES RUES, ...

JAMES JOLLS, Commissaire des Rues.

BATTURE SAND.—Persons wishing to take SAND from the Batture, ...

SURVEYOR'S DEPARTMENT, CITY HALL, ...

THE PUBLIC are informed that the offices of ...

SADDLERY, HARNESS, ETC.

NEWARK, N. J., SADDLERY Warehouse. ...

ANDREW C. ... & CO.

LACEY & CO. 81 St. Charles street,
BRANCH OF LACEY & PHILLIPS CELEBRATED HARNESS MANUFACTORY, Philadelphia, ...
REPAIRING STRICTLY ATTENDED TO.

PHILADELPHIA MANUFACTURED WAGONS ...

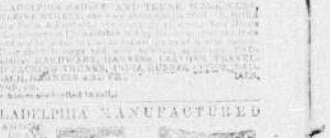

MISCELLANEOUS.

ISAAC STRAUB & CO., MILL FACTORY.

KIDDER & FABIAN, Agents.

KNICKERBOCKER PATENT COOKING RANGE ...

PRICE & COULON, Plumbers, 107 Poydras street, New Orleans, ...

PUMPS AND BATHING APPARATUS, ETC.
JOHN McCARTY, ...

OTIS & STREETER'S PATENT INSULATED LIGHTNING CONDUCTOR.— ...